

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**COMITE CONSULTATIF INTERREGIONAL DE REGLEMENT AMIABLE  
DES DIFFERENDS & LITIGES EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS  
DE MARSEILLE**

Régions : Corse, Languedoc-Roussillon, Provence Alpes Côte d'Azur

----oOo----

**Secrétariat assuré par :**

Mme EYCHENNE  
Tél. : 04.91.15.63.74  
Fax : 04.91.15.61.90

*sandra.eychenne@paca.pref.gouv.fr*

Marseille, le 05 mai 2011

**LRAR**

**Affaire n° 2010-03**

Monsieur le Président  
de la Communauté Urbaine Marseille  
Provence Métropole  
Direction des Affaires Juridiques  
Les Docks – Atrium 10.7  
Place de la Joliette  
13002 MARSEILLE

**OBJET :** Société SOGEA Sud-Est C/ CUMPM

Marché de travaux relatif à la réalisation du réseau de transfert des effluents du Rove vers la station d'épuration de Marseille et au renouvellement d'une partie du réseau AEP

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions prévues par le décret n° 2010-1525 du 08 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics, je vous notifie l'avis rendu par le Comité Consultatif en sa séance du 07 avril 2011 dans l'affaire citée en objet.

J'attire votre attention sur l'obligation qui dorénavant vous est faite de notifier **par décision expresse** la suite réservée à l'avis du comité au secrétariat du CCIRAL (al. II de l'article 8 du décret n° 2010-1525 du 08 décembre 2010).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

P.le Président  
Jean-Claude SALVADORI  
Président de Tribunal Administratif Honoraire

La secrétaire

Sandra Eychenne

Adresse postale :  
PREFECTURE DE REGION  
SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES  
CCIRAL  
Bd Paul Peytral – 13282 Marseille Cedex 20

Reçu au Contrôle de légalité le 11 juillet 2011